



Lundi 12 avril 2021

## **Sécheresse 2021 : Vigilance de rigueur pour l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône**

Depuis le mois d'octobre les précipitations sont inférieures à la normale sur la plus grande partie du département. L'arrivée du printemps a entraîné une diminution des débits des cours d'eau qui se situent déjà à des niveaux remarquablement bas pour la saison.

Après consultation du comité départemental sécheresse, il a été décidé de placer le département des Bouches-du-Rhône en « vigilance » par arrêté préfectoral du 12 avril 2021.

Il est recommandé à tous d'adopter un comportement quotidien solidaire dans les usages de la ressource en eau et de suivre scrupuleusement les restrictions d'usage récapitulées dans le tableau suivant.

Le détail des mesures est disponible dans l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2019 approuvant le plan d'action sécheresse du département des Bouches-du-Rhône.

<b>Stade</b>	<b>Mesures</b>
<b>VIGILANCE</b>	<p><b>Dans l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône :</b></p> <p>Chaque catégorie d'usagers doit porter une attention particulière à ses besoins en eau et limiter au strict nécessaire sa consommation. Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- restreindre les usages secondaires (nettoyage des voitures, lavages extérieurs...);</li><li>- réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité;</li><li>- réduire les consommations d'eau domestique;</li><li>- procéder à des arrosages modérés des espaces verts;</li><li>- adapter les plantations aux conditions climatiques de la région;</li><li>- anticiper sur les éventuelles futures restrictions.</li></ul>

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)





**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

